

Paris, le 13 juillet 2022

NOTE D'INFORMATION AUX LIGUES ET COMITES DEPARTEMENTAUX POUR DIFFUSION AUX CLUBS

OBJET : RECLAMATION DES PENALITES SUR LES CHAMPIONNATS

Chers Amis,

Suite à de trop nombreuses problématiques liées aux pénalités, voici un rappel des bonnes procédures à suivre impérativement.

1° - Avant les Championnats

Après confirmation, si désengagement, il est impératif de fournir un justificatif recevable.

Exemple : pour une blessure, nécessité de fournir un certificat médical et le faire parvenir au délégué technique de la compétition.

2° - Pendant les Championnats

En cas de non-participation, il faut prévenir le secrétariat de la compétition et fournir un justificatif.

Il convient de voir le médecin de la FFA sur place pour établir un certificat médical et le déposer, soit au secrétariat, soit à la Chambre d'appel.

3° - Dans les 7 jours qui suivent les Championnats

Vous avez 7 jours après la compétition pour fournir un justificatif de non-participation

→ **A faire parvenir au délégué technique de la compétition.**

4° - A la réception de la note de débit

Chaque président des commissions CSO-CNJ-CNAM-CNM désigne un référent qui procède à l'envoi des éléments de facturation dans les 15 jours suivant la compétition.

Une note de débit sera adressée aux ligues :

- si besoin, les clubs devront porter réclamation uniquement par l'intermédiaire des ligues ;
- **ces réclamations** devront parvenir au service comptabilité **dans les 2 mois suivant la réception de la note de débit** par courriel → sylvie.parisot@athle.fr, pensez à regrouper vos demandes par compétition avant envoi ;
- Sylvie Parisot adressera ces réclamations à chaque référent des compétitions ;
- un point sur les réclamations sera alors fait avec chaque référent ;
 - soit la réclamation n'est pas acceptée et le référent en informe la Ligue et Sylvie Parisot en copie ;
 - soit la réclamation est acceptée et le référent en informe la Ligue et Sylvie Parisot, une note de crédit sera adressée.

Merci de veiller à l'application de ces règles et recevez, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives,

Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL